



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Préavis N° 84/2016-2021

**Demande de crédit complémentaire de
28'757.50 TTC pour financer l'étude
d'aménagements des espaces publics aux
abords du Centre communal**

(dépassement du préavis N° 59/2016-2021 voté le 18 février 2019)

Responsabilité du dossier :
M. François Debluë - syndic

Founex, le 22 juin 2020

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Aspects légaux	3
3.	Crédit complémentaire – Augmentation de la surface d'étude et améliorations	3 - 4
4.	Mise en suspens du projet	5
5.	Conclusion	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

En date du 18 février 2019, le Conseil Communal a approuvé le préavis N°59/2016-2021 pour un montant de CHF 90'000 concernant l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal.

Lors de la séance du 14 janvier 2019, la Commission des constructions avait suggéré d'étendre le périmètre d'étude au chemin des Chapelles ainsi que l'accroche avec la Grand Rue (au bas de la Route de la Châtaigneriaz). Nous avons dès lors demandé au mandataire, le bureau Henchoz, d'inclure cette zone dans l'étude globale.

Avec la maturation du projet, la Municipalité a décidé d'améliorer les aménagements en reprenant des surfaces (parking communal et jardin de l'Agora) qui faisaient partie intégrante de l'étude de base mais dont les travaux étaient minimes. Ainsi, la version finale de l'étude prévoyait, entre autres, un second cheminement pavé, du mobilier urbain et des couverts en serrurerie pour le jardin de l'Agora contre la pose de quelques pavés dans l'avant-projet.

Afin de procéder à cet élargissement du périmètre d'étude, un levé complémentaire du géomètre a dû être réalisé.

Enfin, par effet domino, ces augmentations de surfaces et d'amélioration des aménagements ont entraîné une augmentation du coût des travaux. Cette augmentation a modifié le type de procédure à mettre en place dans le cadre des appels d'offre, complexifiant ainsi le dossier et donc le travail inhérent.

2. Aspects légaux

Sur la forme, et comme cela ressort de l'art. 10 du RCCOM Règlement de la loi sur les communes, lorsqu'un préavis est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation du délibérant.

L'estimation des coûts d'étude étant difficile tant que le projet n'est pas figé, la Municipalité, après discussion avec son mandataire, a choisi alors d'aller de l'avant, avec pour résultat le dépassement du montant initial du préavis n° 59/2016-2021.

3. Crédit complémentaire – Augmentation de la surface d'étude et améliorations

Le décompte final de l'étude fait apparaître un dépassement de l'ordre de 32 % par rapport au budget initial qui se montait à CHF 90'000.00 TTC. La réévaluation des honoraires a été calculée sur la base du montant des travaux et du Règlement SIA 105 (régissant les prestations et les honoraires des architectes paysagistes).

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif contenant les chiffres clés pour l'avant-projet et pour la version finale de l'étude.

Chiffres clés	Projet basé sur l'avant-projet	Périmètre élargi Version finale de l'étude
Surface d'étude	8 240 m ²	9 340 m ²
Surface des aménagements projetés	2 300 m ²	2 495 m ²
Coût des travaux HT (hors éclairage et honoraires)	CHF 920 000 HT	CHF 1 364 485 HT

Les coûts supplémentaires du préavis d'étude s'élèvent à CHF 28'757.50 TTC et sont imputables à trois types de facteurs :

- L'augmentation de la surface d'étude avec un périmètre élargi (de 9'340 m² contre un mandat de base à 8'250 m²) et les modifications ou améliorations demandés par la Municipalité. Le nombre d'heures de projet est ainsi passé de 195 à 341 heures soit CHF 18'980.
- Le levé complémentaire du géomètre qui représente une plus-value de l'ordre de CHF 5'878,50.
- L'augmentation de travail liée à l'appel d'offre représente un passage de 195 à 303 heures soit CHF 14'040.

4. Mise en suspens du projet

Compte tenu du coût important des travaux en question et de la non-urgence de ces derniers, la Municipalité a pris la décision de mettre ceux-ci en suspens, ceci afin de répondre aux inquiétudes et aux attentes des membres de la Commission des finances et de la Commission de gestion au sujet des finances communales et de la priorisation des futurs investissements.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu le préavis municipal N° 84/2016-2021, concernant
Ouï le rapport de la Commission des finances
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'approuver le préavis municipal N° 84/2016-2021 concernant le crédit complémentaire de CHF 28'757.50 TTC en vue de financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal (dépassement du préavis N°59/2016-2021)
D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
D'amortir cet investissement par le biais du compte N° 9282.003 « Fonds de réserve pour constructions futures + autres investissements »

Ainsi approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 22 juin 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens



**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 84/2016-2021
Demande de crédit complémentaire de CHF 28'757.50 TTC pour financer l'étude
d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal
(Dépassement du préavis n° 59/2016-2021 voté le 18 février 2019)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 3 août 2020, en présence de M. Francois Debluë, syndic, de Mmes Audrey Barchha et Lucie Kunz-Harris ainsi que de Messieurs Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, ainsi que les représentants du service technique.

Introduction

En date du 18 février 2019, la Municipalité a accepté le préavis n° 59/2016-2021 pour un montant de CHF 90'000.-- concernant l'étude d'aménagement des espaces publiques.

Le 14 janvier 2019, la commission des constructions avait suggéré d'étendre le périmètre d'étude au chemin des Chapelles ainsi que l'accroche avec la Grand-Rue. Cette suggestion avait été acceptée et est à l'origine du dépassement des coûts.

Ci-dessous un tableau récapitulatif nous donnant une vision du crédit d'étude de base et du dépassement lié à l'augmentation de la surface de l'étude :

Chiffres clés	Projet basé sur l'avant-projet	Périmètre élargi Version finale de l'étude
Surface d'étude	8 240 m ²	9 340 m ²
Surface des aménagements projetés	2 300 m ²	2 495 m ²
Coût des travaux HT (hors éclairage et honoraires)	CHF 920 000 HT	CHF 1 364 485 HT

Conclusion

Considérant les éléments présentés, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- D'approuver le préavis municipal No. 84/2016-2021 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 28'757'.50 TTC pour financer l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du Centre communal
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 28'757.50 TTC
- D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire,
- D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le biais du compte n° 9282.003 « fonds de réserve pour constructions futures + autres investissements

Fait à Founex le 20 août 2020.

Les membres de la Commission des finances,

Laurent Kilchherr

Vincent Damba

François Girardin

Marc Barbé

Gerhard Putman-Cramer

Jean Righetti

Andrea Rusca